

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU NORD TOULOUSAIN**

Comité syndical – Séance du 23 février 2026

Date de la convocation : 17/02/2026

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires

Quorum : 16

Nombre de votants : 18

Titulaires présents :	15
Titulaires représentés :	
Suppléants :	3
Procurations :	0

L'an deux mille vingt six, lundi vingt trois février, à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Sauveur sous la présidence de Philippe PETIT, Président.

Etaient présents

CC des Coteaux du Girou : Mme AUGER M., M. BAUDOU J-N., M. CALAS D., M. VINTILLAS E.
CC du Frontonnais : M. CAVAGNAC H., Mme CLAVEL ALBAR V., M. LECORRE D., M. PETIT Ph., Mme SAVY S.
CC des Hauts Tolosans : Mme AYGAT Ch., M. DELMAS J-P., M. DULONG D., Mme FOURCADE M-L., M. LAGORCE P.
CC Val'Aïgo : M. JOVIADO G.

Etaient représentés

CC du Frontonnais : Mme SIGAL S. par M. BRUN D. (suppléant)
M. TERRANCLE S. par M. JEANJEAN P. (suppléant)
CC des Hauts Tolosans : M. ESPIE J-C. par Mme OGRODNIK P. (suppléante)

Etaient absents ou excusés

CC des Coteaux du Girou : M. PLICQUE P., M. ROUMAGNAC L., Mme ROUSTIT I.
CC du Frontonnais : M. PROVENDIER Ph., Mme SOLOMIAC C.
CC des Hauts Tolosans : M. ALARCON N., M. CODINE Fr., M. NOËL S., M. ZANETTI L.
CC Val'Aïgo : Mme BLANCHARD ESSNER S., M. DUMOULIN J-M., Mme MONCERET M., M. SABATIER R.

Secrétaire de séance : Mme AUGER Maryse

Délibération n° 2026 /08

Domaine : Finances

7.1 – Finances locales – Décisions budgétaires

Objet : Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Après avoir examiné le Compte Financier Unique (CFU) 2025 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Constatant que le CFU 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 328 455.78 € (Résultat à affecter),

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : **D'AFFECTER** le résultat comme suit, conformément au document budgétaire annexé à la présente délibération :

➤ **328 455.78 € en R 002** : Report en fonctionnement (Excédent de Fonctionnement)

Article 2 : **DE NOTIFIER** la présente délibération et son annexe au représentant de l'Etat et au comptable du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV 31000), dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Président,

Philippe PETIT

Le Président
du Syndicat mixte du SCOT du Nord Toulousain

Philippe PETIT


Signature numérique

de Philippe PETIT

Date : 2026.02.25

13:57:25 +01'00'